

Le 24 octobre 2013

## Assainissement et reconversion en vue pour le site Sartel

L'ancien site Sartel à Houtain-St-Siméon est repris sur la liste des Sites à Réaménager (SAR) par la Wallonie.

La SPI dispose donc de moyens pour l'assainir et elle envisage sa reconversion en îlot d'entreprises à caractère rural permettant d'accueillir, à terme, une quinzaine d'entreprises exerçant des activités légères, sans nuisances ni charroi lourd.

Une réunion d'information a eu lieu ce mercredi 23 octobre pour informer les riverains directs.

D'une superficie de quelque 2ha, ce site localisé à deux pas du centre du village de Houtain-St-Siméon a accueilli le siège de la firme Sartel de 1964 à 1975. Après la fermeture de cette fabrique de casseroles, une dizaine de petites entreprises a occupé le site en tout ou en partie jusqu'en 2010. Ce qui n'a pas empêché le site de se dégrader en profondeur, sans parler de certains usages inappropriés.

La commune d'Oupeye et son ADL, à l'initiative du projet, ont donc contacté la Spi afin de solliciter la Wallonie ; suite à quoi le site a été repris sur la liste des Sites à Réaménager du Plan Marshall 2.Vert, avec 620 000€ à la clé pour acquérir et assainir le site (démolitions et éventuelle dépollution). « On est ici en plein dans l'objectif de la mesure SAR, puisque ces fonds ont pour but de faire disparaître les chancres du paysage wallon et d'avoir un effet levier. Ici, ils permettent de développer de nouvelles activités économiques à deux pas d'un milieu rural, ce qui permet de soutenir l'économie locale », souligne Philippe Henry, Ministre de l'Aménagement du Territoire.

### Un îlot rural pour les PME locales

Une fois l'assainissement terminé, la SPI souhaite donner une nouvelle vie au site et lui permettre de continuer à accueillir des activités économiques. « L'idée d'îlot d'entreprises est lié à la philosophie de la SPI qui veut placer la bonne entreprise à la meilleure place possible. Avec ce concept, que nous avons déjà testé avec succès à Olne, Comblain-au-Pont, Fléron, Dalhem ou encore Modave, nous visons de petites entreprises locales qui n'ont pas vocation à aller dans les grandes zones. Ce sont des PME créées par des personnes qui ont démarré seules et qui ont maintenant 3 ou 4 employés/ouvriers. Bien souvent, elles sont à l'étroit dans leurs premiers murs. Avec ce type de mini-zone dédiée aux activités économiques, on leur permet de poursuivre leur développement tout en consolidant leur ancrage local », explique Françoise Lejeune, Directrice Générale de la SPI. Et Mauro Lenzi, Bourgmestre d'Oupeye, de poursuivre : « Nous avons déjà des demandes pour Houtain et je m'en réjouis doublement puisque cela permettra aussi d'en finir avec un chancre qui pollue la vie des habitants du village.

A l'heure d'écrire ces lignes, les études d'aménagement viennent de débuter, sous la houlette du bureau Pissart. Celui-ci va se charger du Rapport des Incidences Environnementales (RIE), permettant d'évaluer l'impact de la création de l'îlot et de choisir les meilleures options notamment en matière de mobilité, d'aménagement des abords ou encore d'implantation des entreprises. Suivront ensuite la réalisation des plans et des équipements du parc (voiries, eau, gaz, électricité, fibre optique, etc). Un poste pour lequel 1,5m d'euros ont été réservés dans le cadre du Plan Marchall 2.Vert par le Ministre Wallon de l'Economie Jean-Claude Marcourt.



Le tout sera soumis à enquête publique au début de l'année 2014 et on estime que les travaux pourront débuter au 2<sup>e</sup> semestre 2014 pour se terminer en septembre 2015. Potentiellement, le site pourrait accueillir une quinzaine de petites entreprises sur des parcelles de 500 à maximum 1500/2000m<sup>2</sup>, le tout dans des bâtiments dont la disposition et l'architecture seront régies par une charte garantissant une parfaite intégration au bâti existant. *« On le voit dans les mini-zones déjà réalisées : il faut s'approcher de près pour voir qu'il s'agit d'entreprises car quand on s'éloigne, les formes et gabarits ressemblent à ceux de grosses maisons. Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un concept d'avenir que nous serons encore appelés à développer à bien d'autres endroits à l'avenir, et notamment sur des friches comme c'est le cas ici »,* ajoute Françoise Lejeune en guise de conclusion.

**La SPI** : La SPI est l'agence de développement pour la province de Liège. La Province de Liège et les 84 communes qui la composent en sont les actionnaires principaux. Acteur depuis 50 ans de la réussite de son territoire, la SPI mobilise une centaine de collaborateurs pour en faire un bassin de vie durable, attractif et reconnu. La SPI offre, à partir de ses trois métiers complémentaires, Territoire, Infrastructures et Services, une solution intégrée à ses clients, entreprises privées ou pouvoirs publics.

**Pour plus d'informations** : Olivier BEART, attaché de presse – M +32 (0)495 274 033 – T +32 (0)4 230 12 87 - [presse@spi.be](mailto:presse@spi.be)

